



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mardi 26 mars 2013

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 12 février 2013, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

* URBANISME

- Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les biens bâtis suivants :

- 5 rue Traversière ;
- 13 rue des Marronniers ;
- 38/40 rue de Cheneveau ;
- 34 rue Nationale ;
- 14 route des Bois.

- Demande de dérogation pour obtenir l'agrément dans le cadre de la loi Duflot

La loi Duflot prend la suite de la loi Scellier. La commune est toujours classée en zone B2 mais contrairement au dispositif précédent, la défiscalisation n'est pas de droit. Elle fait l'objet d'une dérogation à demander auprès du Préfet de Région, qui n'est pas tenu d'accepter.

La loi Scellier a facilité la vente de plusieurs lots sur la première tranche de la Gagnerie. Il semble donc intéressant d'obtenir cet agrément dans le cadre de la seconde tranche et des lotissements à venir. Il est à noter que pour l'investisseur défiscalisé, les restrictions en termes de logement à construire sont plus importantes, notamment au niveau social.

Le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur le Préfet de Région une dérogation à la loi Duflot afin d'obtenir l'agrément afin que la Commune de Vezins soit éligible à la réduction d'impôt.

* BUDGET PRINCIPAL

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2012

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de M. le Trésorier Principal et le compte administratif de M. le Maire de l'exercice 2012.

• FONCTIONNEMENT

Recettes	1 075 122,44 €
Dépenses	<u>835 811,64 €</u>
Résultat de l'exercice 2012	239 310,80 €
Résultat antérieur reporté	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture	239 310,80 €

• INVESTISSEMENT

Recettes	250 251,40 €
Dépenses	<u>315 004,18 €</u>
Résultat de l'exercice 2012	- 64 753,58 €
Résultat antérieur reporté	<u>- 44 881,01 €</u>
Résultat de clôture	- 109 634,59 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, l'excédent réel de l'exercice 2012 est donc de 129 676,21 €.

- Affectation et reprise des résultats

Le résultat de la section de fonctionnement sera reporté pour la totalité des 239 310,80 € en investissement à l'article 1068. Le déficit reporté de la section d'investissement de 109 634,59 € sera imputé à l'article D001.

- Vote des taux d'imposition

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas modifier les taux d'imposition communaux. Ils s'appliqueront donc comme suit :

Taxe d'habitation	12,81 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,59 %.

M. le Maire précise toutefois que l'État a revalorisé les bases de 1,80 % pour 2013 donc, même sans augmentation des taux communaux, la part communale 2013 des impôts sera donc supérieure de 1,80 % à celle réglée en 2012 par chaque contribuable.

- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de passer la décision modificative suivante pour permettre notamment d'intégrer les résultats de l'année 2012 que le Conseil vient de constater :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 013 : Atténuation de charges	- 11 500,00 €	
R 6419 : Remboursements sur charges de personnel	- 11 500,00 €	
R 70 : Produits des services	+ 12 000,00 €	
R 70878 : remboursement par d'autres redevables	+ 12 000,00 €	
R 73 : Impôts et taxes	+ 14 000,00 €	
R 7311 : Contributions directes	+ 14 000,00 €	
R 74 : Dotations et participations	+ 1 000,00 €	
R 7411 : Dotation Globale de Fonctionnement	- 6 000,00 €	
R 74741 : Participations de communes	- 19 000,00 €	
R 74748 : Participations autres communes	+ 7 000,00 €	
R 7478 : Participations d'autres organismes	+ 19 000,00 €	
D 011 : Charges à caractère général		+ 11 000,00 €
D 60631 : Fournitures d'entretien		+ 500,00 €
D 6064 : Fournitures administratives		+ 3 500,00 €
D 61521 : Entretien et réparations de terrains		+ 1 000,00 €
D 61522 : Entretien et réparations de bâtiments		+ 4 000,00 €
D 61523 : Entretien et réparation de voies et réseaux		+ 2 000,00 €
D 67 : Charges exceptionnelles		+ 1 000,00 €
D 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 1 000,00 €
D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section		+ 2 108,05 €
D 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations		+ 2 108,05 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		+ 1 391,95 €
TOTAL	15 500,00 €	15 500,00 €
INVESTISSEMENT		
R 10223 : Taxes d'urbanisme	+ 2 000,00 €	
R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 239 310,80 €	
R 1641 : Emprunt en euros	- 121 000,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 1 391,95 €	
D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	+ 2 108,05 €	
D 2802 : Amortissement des documents d'urbanisme	- 13 218,64 €	
D 28041582 : Amortissement de subventions d'équipement versées à d'autre groupement (bâtiments et installations)	+ 3 002,60 €	
D 280421 : Amortissement de subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (biens mobiliers, matériel et étude)	+ 12 324,09 €	
D 001 : Résultat d'investissement reporté		+ 109 634,59 €
D 21-100 : Immobilisations corporelles – Opération 100		+ 2 000,00 €
D 2111-100 : Acquisitions de terrain – Opération 100		+ 2 000,00 €
D 21-300 : Immobilisations corporelles – Opération 300		+11 279,25 €
D 2112-300 : Terrains de voirie – Opération 300		+11 279,25 €
D 21-505 : Immobilisations corporelles – Opération 505		+ 896,96 €
D 2128-505 : Autres aménagements de terrains - Opération 505		+ 896,96 €
TOTAL	123 810,80	123 810,80 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, cette décision modificative.

* BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2012

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de M. le Trésorier Principal et le compte administratif de M. le Maire de l'exercice 2012.

• FONCTIONNEMENT

Recettes	914 473,99 €
Dépenses	<u>521 035,26 €</u>
Résultat de l'exercice 2012	393 438,73 €
Résultat antérieur reporté	<u>77 075,58 €</u>
Résultat de clôture	470 514,31 €

• INVESTISSEMENT

Recettes	261 465,86 €
Dépenses	<u>491 433,37 €</u>
Résultat de l'exercice 2012	- 229 967,51 €
Résultat antérieur reporté	<u>- 261 465,86 €</u>
Résultat de clôture	- 491 433,37 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, le déficit réel de l'exercice 2012 est donc de 20 919,06 €.

- Affectation et reprise des résultats

Les résultats en fonctionnement et en investissement de 2012 sont reportés en 2013, soit 470 514,31 € à l'article R002 et 491 433,37 € à l'article D001.

- Budget annexe lotissements : Vote du budget primitif 2013

Après vote unanime des élus, le budget principal s'équilibre en dépenses comme en recettes :

- En **fonctionnement**, à la somme de 1 419 139,35 € répartie comme suit :

En recettes : 426 625,64 € en vente de terrains,
22 000 € de prise en charge du déficit existant par le budget principal,
470 514,31 € d'excédent de fonctionnement 2012 reporté,
500 000 € en variation de stocks ;

En dépenses : 770 000 € en travaux de viabilisation,
40 000 € en études,
17 706,58 € en frais accessoires et,
491 433,37 € en variation de stocks ;

- En **investissement**, à la somme de 991 433,37 € répartie comme suit :

En recettes : 500 000 € d'emprunt,
491 433,37 € en variation de stocks ;

En dépenses : 500 000 € en variation de stocks,
491 433,37 € en déficit d'investissement reporté.

- Tarifs particuliers de location de salle

Le Conseil municipal décide de louer la salle de sports au profit du comité des fêtes pour l'organisation de leur soirée du 9 novembre 2013 au prix de 310 €.

Le Conseil municipal décide, comme tous les deux ans, d'attribuer la gratuité de la salle annexe au Jumelage pour la venue des Belges lors du week-end de la Pentecôte.

- Demande d'aide pour l'organisation de voyages scolaires du Collège Curie de Chemillé

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas verser d'aide pour l'organisation de ces voyages scolaires.

- Extension du télépaiement par internet (TIPI)

M. le Maire expose que le dispositif TIPI fonctionne bien pour le restaurant scolaire. Il souhaite donc étendre ce moyen de paiement supplémentaire à toutes les recettes possibles et notamment les locations (logements et salles).

Le Conseil charge M. le Maire de signer l'avenant à la convention avec la trésorerie.

* VIE COMMUNALE

- Rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme gouvernementale sur les rythmes scolaires imposée aux communes, des avis ont été pris auprès des différents acteurs.

Les écoles, enseignants et parents d'élèves, souhaitent une mise en place en 2014. Le mercredi est préféré comme choix de demi-journée supplémentaire. Des divergences apparaissent pour le type d'emploi du temps à mettre en place.

L'association Familles Rurales, gérant l'accueil périscolaire et l'ALSH, souhaite également une mise en place en 2014. Elle ne s'est pas prononcée sur la question de l'organisation du temps.

Monsieur le Maire rappelle l'enquête envoyée à tous les parents d'enfants scolarisés dans les écoles vezinaises, avec trois questions sur la date de mise en place, le choix de la demi-journée supplémentaire et le type d'emploi du temps (1- pause méridienne de 11h30 à 13h30, fin des cours à 16h30, 2- pause méridienne de 12h à 13h30, fin des cours à 16h, 3- pause méridienne de 12h à 14h, fin des cours à 16h30 / dans tous les cas la demi-journée de 9h à 11h).

Le taux de réponse est de 62,79 % (81 réponses sur 129 familles interrogées).

Le choix s'est massivement porté sur 2014 pour l'année de mise en place (72,83 %) et encore plus sur le mercredi matin au détriment du samedi (77,78 %).

Enfin, l'emploi du temps n°1 remporte 12,35 % des suffrages, l'emploi du temps n°2 est favorisé par 25,93 % des familles et l'emploi du temps n°3 est plébiscité par 59,26 % de ceux qui ont répondu.

Monsieur le Maire, eu égard au choix clair émis par les principaux concernés, propose de suivre leur avis.

Il rappelle, par ailleurs, que ce délai supplémentaire d'un an permettra de trouver un budget et de réfléchir en concertation à la mise en place d'animations sur le temps de pause méridienne allongé.

Le conseil municipal décide de demander au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de repousser la mise en place de la réforme à septembre 2014. Il opte pour le mercredi matin comme demi-journée supplémentaire et choisit l'emploi du temps n° 3 présenté ci-dessous :

EMPLOI DU TEMPS AVEC PAUSE MERIDIENNE DE 2 Heures				
Pas d'impact financier pour les familles				
	9H	12H	14H	16H30
Lundi	ENSEIGNEMENT 3H00	PAUSE MERIDIENNE 2H00	ENSEIGNEMENT 2H30	PERISCOLAIRE
Mardi	ENSEIGNEMENT 3H00	PAUSE MERIDIENNE 2H00	ENSEIGNEMENT 2H30	PERISCOLAIRE
Judi	ENSEIGNEMENT 3H00	PAUSE MERIDIENNE 2H00	ENSEIGNEMENT 2H30	PERISCOLAIRE
Vendredi	ENSEIGNEMENT 3H00	PAUSE MERIDIENNE 2H00	ENSEIGNEMENT 2H30	PERISCOLAIRE
	9H	11H	12H	
1/2 Journée supplémentaire	ENSEIGNEMENT 2H00	APC 1H	PERISCOLAIRE	

- Marché en procédure adaptée – Marché à tranches – Travaux de voirie – Lancement de la procédure

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a pour projets des travaux sur différents trottoirs communaux qui consisteraient en une mise en accessibilité et une mise en enrobé des trottoirs en cause.

Il s'agirait de mettre en place un marché à tranches qui permettraient d'effectuer ces travaux en fonction des possibilités financières de la Commune. La tranche ferme serait située au lotissement du Couvent – 1^{ère} partie, le reste de ce lotissement constituerait la première tranche conditionnelle, viendraient ensuite une tranche conditionnelle pour la rue des Landes, pour la rue Saint-Pierre, pour la route des Poteries. Enfin, une dernière tranche conditionnelle serait constituée par le bicouche de la cour des ateliers communaux et par la création et la mise en enrobé d'un parking devant ces mêmes ateliers.

Le présent marché sera régi par les articles 28 I (Marché Adapté en Procédure Adaptée) et 72 (marché à tranches) du Code des Marchés Publics.

Le Conseil municipal approuve le lancement d'un marché adapté à tranches pour des travaux de voirie et choisit les critères de jugement des offres suivants :

- Prix des prestations apprécié après valorisation d'une grille de jugement des offres (40%),
- Valeur technique des offres appréciée au vu du contenu du SOSED et du mémoire justificatif (40%),
- Délai d'exécution (20%),

* QUESTIONS DIVERSES

- Marché à bons de commandes pour les travaux de voirie 2013/2016

M. le Maire informe que c'est l'entreprise Bouchet de Vezins qui était la mieux placée selon les critères de jugement des offres et a donc été retenue. Les autres entreprises à avoir répondu sont Cholet TP, Charier TP sud (ex-Lahaye TP) et Colas TP.

- Groupement d'achat : marché de panneaux de voirie 2013/2016

M. le Maire informe que c'est l'entreprise Nadia qui a été retenue. La commune pourra commander jusqu'à 4 000 € de signalisation par ce biais.

- Arrivée d'un médecin roumain

Le cabinet de recrutement a proposé une candidate de 28 ans ayant déjà exercé un an. Elle devrait venir prochainement en France pour rencontrer les élus et le Docteur Vandangeon. Toutefois, il a été décidé de repousser sa venue définitive à la mi-août en raison de l'emploi du temps de Jacques Vandangeon (congrés estivaux).

- Rencontre avec le FCVC

Une nouvelle rencontre a eu lieu entre le FCVC et M. le Maire et Mme Defois. Il a été décidé de ne verser aucune subvention cette année en accord avec le club.

- Courrier de Michel Portal

Dans le cadre du montage d'une nouvelle association à vocation de promotion d'initiatives locales en matière culturelle, sportive, environnementale..., Michel Portal demande la possibilité d'utiliser la Maison des Associations même si la sienne n'est pas encore constituée. Le Conseil accepte.

- Interventions en Milieu Scolaire

La CAC demande si la Commune souhaite reconduire le système des interventions en milieu scolaire. Actuellement, il y a deux heures hebdomadaires par école pour un coût de 6 700 €.

Le Conseil approuve à condition que le projet pédagogique des écoles soit validé.

- Dates de Conseil municipal

Les dates de Conseil pour les mois d'avril et de mai sont modifiées. Ils auront lieu le mardi 30 avril et le jeudi 30 mai.

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu les mardi 30 avril, jeudi 30 mai, jeudi 27 juin, mardi 17 septembre, mardi 29 octobre, mardi 26 novembre à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**